

Compte Rendu
du Comité Technique Local
du 4/10/2012

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques
au CTL DRFIP Nord du 4 octobre 2012

Surfant sur les politiques de rigueur prônées par une Union Européenne inféodée aux marchés financiers, les premières annonces du gouvernement Hollande en matière d'emplois, de missions, de rémunérations, de reconnaissance des qualifications et des conditions de vie au travail s'inscrivent dans la droite ligne des choix désastreux opérés par l'ancien équipage « Sarkozy ».

Ne figurant pas parmi les 4 secteurs prioritaires définis par Matignon (l'Éducation, la Justice, la police et la gendarmerie), le ministère des Finances devra supporter une baisse de **2,5% par an** de ses effectifs entre 2013 et 2015 (soit 2500 postes par an). En effet, celui-ci, déjà corseté par des traités européens nocifs pour les services publics, et donc pour les agents qui y sont employés, devra encore subir la fameuse « règle d'or » budgétaire sur l'équilibre des comptes publics ; loin de se soucier de la qualité du service rendu, cette règle, purement comptable, est mise en avant pour justifier des suppressions massives d'emploi.

Et la page de la Révision Générale des Politiques Publiques est tournée, nous dit-on !

Le changement, ce n'est pas maintenant, semble t il !!!

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, principe érigé par la RGPP s'est traduit par la destruction de 150 000 emplois dans la Fonction Publique d'état en l'espace de 5 ans ! Et ce n'est pas fini !

Concernant **la journée de carence**, Mme LEBRANCHU a indiqué que, pour l'heure, le dispositif demeurerait "malheureusement" applicable. Le redressement de la France serait à ce prix : toujours plus de sacrifices, évidemment exigés des mêmes : les salariés, privés d'emploi et retraités de ce pays, qui n'ont eux pas le loisir de s'offrir un exil belge...

S'agissant du pouvoir d'achat, la Ministre de la Fonction Publique, a déclaré vouloir poursuivre le gel pratiqué, depuis 2009, sur la valeur du point d'indice.

Rappelons pourtant que, la perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix s'élève à 12,56%.

A la DGFIP, le nouveau Directeur Général, lors de sa venue à Lille et lors du Comité Technique de Réseau la semaine dernière, a donné les premières intentions et lignes directrices qui guideraient son action : Conditions de vie au travail ; Protection/Considération/Sécurité ; Simplification/ Allègements de procédure ; redonner du sens à notre travail ; démarche stratégique...

Malgré une sémantique renouvelée, les objectifs restent identiques à ceux fixés dans le cadre de la RGPP. Totalement subordonnées aux recommandations de la Cour des Comptes, les annonces effectuées se situent dans la continuité des choix opérés depuis la création de la DGFIP.

Ainsi, au motif des économies budgétaires exigées par le gouvernement, les agents et les missions seront une nouvelle fois sacrifiés. Cela se traduit par une poursuite des suppressions d'emplois, des attaques contre les missions et une réduction drastique des crédits de fonctionnement.

Prétendant s'inscrire dans une volonté de changement, le Directeur Général n'a fourni aux organisations syndicales aucun gage de rupture avec les politiques antérieures. Maintenant, il faut des actes !

Et à la DRFIP Nord, le changement, c'est urgent !! Par la signature massive d'une pétition (1300 signatures en quelques heures) remise au Directeur Général, les agents de la DRFIP Nord ont fait part du malaise persistant et insupportable : cela ne peut plus durer !

Et il n'y a pas besoin de « palpeurs » pour sentir que l'ensemble des services est au bord de la rupture !

Et pourtant, la Direction continue selon les mêmes méthodes et l'ordre du jour de ce Comité Technique en est la preuve flagrante : en présentant aux élus du personnel, une expérimentation (plateau téléphonique pour la campagne recouvrement à Tourcoing et Valenciennes), déjà mise en place depuis quelques jours, la Direction se moque du dialogue social.

Résultat : au-delà du principe contestable de cette expérimentation (que nous développerons lorsque nous aborderons ce point à l'ordre du jour), la mise en œuvre est précipitée, hasardeuse et fluctuante suivant les sites.

Surtout, les collègues en ont assez des expérimentations et restructurations qui n'en finissent pas : elles ont largement contribué à "la perte de sens et de repères" qu'ils ressentent dans l'exercice de leurs missions.

Avec la création du dernier SIP (SIP Lille-Seclin), on atteint des sommets : puisque, trois ans après le transfert du secteur de Mons en Baroeul de Fives vers la Cité Administrative (pour la création du SIP de grand Lille-Est), vous proposez aujourd'hui, le transfert exactement contraire !!! Défaire, ce qui a été fait, et vice versa...

La CGT Finances Publiques ne peut donc que continuer d'exiger l'arrêt des réformes et restructurations et de réitérer la revendication d'un réel bilan contradictoire de la fusion.

Réponse de l'administration :

Rien de nouveau sur le fait que Bercy ne soit pas un ministère prioritaire en terme d'emplois Bercy suit les directives de la Cour des Comptes et c'est bien « normal ».

Selon la Direction, les charges diminuent, (ex : 46 % de téléIR), il n'y a donc pas augmentation de la charge de travail par agent.

Concernant la lutte contre la fraude fiscale, la DGFIP aura des moyens supplémentaires non pas en volume mais sous la forme d'un arsenal juridique.

Concernant les ZUS, il n'y a pas de circulaires d'application à la DGFIP. Cette question sera débattue entre la DGFIP et les Fédérations nationales. Pour la DRFIP, 68 demandes individuelles ont été reçues à ce jour et transmises à la DG.

Ordre du jour du CTL

1) Approbation des PV des CTPD des 15 février, 28 juin 2011 et CTL des 19 et 31 janvier et 28 juin 2012

Approbation à l'unanimité

2) Expérimentation d'un plateau d'appel téléphonique sur les produits hospitaliers

Pour la Direction : l'expérimentation lancée le 6 juin a été suspendue au motif que le volume des appels reçus ne permettait pas l'emploi de 2 agents à temps plein. Il n'y a pas eu de montée en charge des appels comme attendu (30 à 40 appels par jour).

Des enseignements peuvent pourtant être tirés de cette expérimentation : Allègement de la charge de travail des trésoreries concernées (CH Dunkerque, Roubaix et Tourcoing) reconnu par les agents et parallèlement les agents du plateau souhaitaient aller plus loin dans les renseignements et travaux.

D'où l'idée, de reprendre cette expérimentation l'année prochaine, d'inclure toutes les Trésoreries Hospitalières spécialisées (5 dans le département) et accroître la compétence de ce plateau.

CGT :

Les difficultés rencontrées dans les Trésoreries CH pour remplir l'ensemble de leurs missions (téléphone...) sont dues aux suppressions d'emplois

Délocaliser les renseignements par téléphones (plateau accolé au CPS à L'INM) ne sert pas le public, qui attend même par téléphone un renseignement immédiat sur leur propre cas.

Y a-t-il d'autres départements expérimentateurs ?

Réponse de la DRFIP :

2 objectifs conjoints à cette expérimentation :

- un meilleur service rendu à l'usager : or lors de cette expérimentation, il n'y a pas eu de plainte des usagers.

- la qualité de travail des agents : tranquillité pour effectuer des travaux de fonds en back office.

70 % des appels concernent des renseignements sur les factures issues de l'hôpital.

Pas de calcul à l'heure actuelle du volume d'appels pour les 5 trésoreries CH, le calibrage des effectifs sera fait (nombre d'emplois de 2 à 5 à terme).

Il s'agit d'une expérimentation locale, à priori pas d'autres initiatives sur le territoire.

3) Expérimentation de la mise en place d'un plateau téléphonique dans les SIP de Tourcoing et de Valenciennes lors de la campagne de recouvrement 2012

Présentation par la direction :

Objectifs :

- répondre aux préoccupations des agents qui se disent perturbés par le téléphone

- avoir une meilleure connaissance des flux et des motifs d'appels pendant cette période

Choix des sites opérés : Tourcoing : secteur urbanisé, installation technique existante.

Valenciennes : sud du département et intégration d'un SIP extérieur (Le Quesnoy).

CGT : pourquoi Le Quesnoy ?

Réponse DRFIP : voir si techniquement c'était possible et tester le niveau de décharge d'un SIPIE de taille moyenne.

Les appels pour la trésorerie de Le Quesnoy sont reroutés sur le SIP de Valenciennes :

Constat :

180 000 réceptions physiques pendant la campagne de déclaration soit une baisse de 7,5 %,

150 à 160 000 appels téléphoniques même évolution pour l'accueil téléphonique

500 000 réceptions physiques pendant la campagne recouvrement.

Mise en place du plateau :

Du 1^{er} octobre au 23 novembre pour les 2 échéances : les agents ont souhaité démarrer dès lundi 1^{er} octobre avant l'examen en CTL. Période de rodage avant l'échéance du 15/10.

Il n'y a pas de remise en cause des filières dans ces plateaux, d'où des ½ journées de sensibilisation sur les travaux des uns et des autres (consultation simple sur les applications), possibilité de passer l'appel au collègue spécialiste ou de remplir une fiche de liaison pour le secteur assiette ou recouvrement + livret de suivi de l'expérimentation à remplir par les collègues

Déjà des retours :

Pour le moment : La majorité des appels ne sont pas des appels de recouvrement !

Sur 3 jours à Valenciennes : 300 appels par jour pour 6 personnes (4 FF + 2 FGP). 80 à 90 % de questions assiette/10 à 20 % recouvrement). 6

20 Fiches de liaison pour 3 jours (6 à 7 par jour) pour Le Quesnoy. Aucune pour Valenciennes !!!

Réaction des élus CGT : l'expérimentation est faussée car sur Valenciennes la raison pour laquelle il n'y a pas de fiches de liaison est que les appels sont transférés directement dans les services.

150 appels par jours sur Tourcoing,

CGT :

Sur le principe, encore une fois, une expérimentation est mise en place à la DRFIP avant l'information des élus en CTL.

La limite des missions (simples/complexes) est mal définie pour les collègues.
Ces limites diffèrent d'un service à l'autre ! (notamment les délais de paiement) : remise en cause du respect des métiers prônée par la DG.
Il s'agit en fait de gérer la pénurie d'emplois dans les services. Cette mission ne peut plus être effectuée d'où l'acceptation par les collègues de cette externalisation.
Pourquoi ces sites : sur Tourcoing, avant la mise en place du plateau le taux d'appel abouti de 75 % était déjà très bon !
Est-ce que cette expérimentation concerne d'autre DRFIP ?
Sur Tourcoing, l'installation des agents sur le plateau est précaire et insatisfaisante en terme de conditions de travail.
Sur les dates de l'expérimentation, pourquoi ne pas aller jusqu'au rôle balais ?
La CGT alerte sur les souffrances au travail provoquées par le travail en plateau téléphonique (reconnues par l'INRS).
Pour la CGT, l'accueil, qu'il soit physique ou téléphonique fait partie intégrante de la gestion.
La CGT demande la diffusion de la fiche de signalement d'agression aux collègues.

Réponse de la DRFIP :

Pour cette expérimentation la période favorable est octobre/novembre, or en septembre il n'y a pas eu de CTL, si un CTL avait eu lieu la direction aurait informé les syndicats, la direction prévoit des informelles au même titre que des GT.
Engagement de la DRFIP de comptabiliser le délestage sur Valenciennes comme des fiches de liaison (= appels traités par les services).

CGT :

Ce plateau téléphonique est prévu depuis le début d'année !! La direction aurait pu anticiper sa mise en place.

Réponse de la DRFIP :

Le respect des métiers demeure : les collègues sont chargés de produire des renseignements simples, généralistes, donc pas de délais de paiement par exemple.
Sur Tourcoing, la semaine prochaine une politique commune entre les deux SIP va être mise en place.
Il y a eu en effet d'autres expérimentations dans d'autres départements notamment un plateau téléphonique départemental dans l'Ain il y a quelques années.
Concernant Le Quesnoy, ce SIP a le plus petit volume d'appels d'où a priori pas de bugs à venir (Denain n'a pas été choisi car trop d'appels sur le site)
Concernant le recensement des appels : décompte manuel (bâtonnage)
En conclusion, ces plateaux ne doivent traiter ni gracieux, ni contentieux, ni les délais de paiement.
Sur l'aspect conditions de travail : il n'est pas question qu'un agent SIP ou équipe de renfort soit toute la journée au téléphone (un planning est mis en place).

4) Mise en place du SIP de Lille Seclin

Présentation par la direction :

Le recouvrement de la ville de Mons va être transféré vers le SIP de Lille Seclin pour le 1^{er} avril 2013.

Un groupe projet y travaille depuis mai, l'aspect immobilier est encore à préciser.

Pour les dossiers SIE, le basculement se fera au 1^{er} janvier 2013.

7 trésoreries de proximité seront impactées.

Une caisse unique sera mise en place pour le SIP et le SIE : un groupe de travail sera constitué (des sites sont déjà en caisse unique : Armentières, Le Quesnoy),

Pas d'équipe accueil dédiée parce que la volumétrie d'accueil n'est pas importante. Une formation est prévue.

Pour le SIP : transfert de 2 agents du SIP de Grand Lille Est pour l'assiette, transfert d'un collègue du recouvrement et création d'un poste de caissier,

Pour le SIE : transfert d'un B depuis le SIE de Grand Lille Est.

CGT :

Plusieurs questions en matière d'immobilier : Que sont les box assis-debout ?

Quelles sont les règles applicables concernant les transferts d'emplois (périmètre, priorités, volontariat...) ?

Le nombre d'agents recouvrement (2 agents dont le caissier !) semble faible compte tenu du nombre d'articles à gérer.

Réponse de la DRFIP :

Sur la sécurité : a priori pas de transport de fonds, la DRFIP est en attente de la validation du schéma par la DG, précurseur du montant des travaux.

Les élus CGT ont insisté sur la localisation du site, et la nécessité d'organiser un transport des fonds.

Les travaux devraient commencer début décembre.

Réception : d'abord dans les 3 box assis/debout puis pour les renseignements plus complexes dans les 3 box en assis/assis.

La caisse unique n'est pas une expérimentation mais labellisée au niveau de la DG

Pour les aspects Ressources humaines : il y aura un mouvement spécifique sur la même résidence : s'il n'y a pas de volontaire, le moins ancien sera désigné.

Calibrage emploi recouvrement : en fonction du volume de charges transférées, de plus l'agent recouvrement pourra être appuyé du caissier.

Actuellement, il y a 1385 dossiers RAR pour Mons, maintien de ces RAR sur Grand Lille Est, un plan d'action va être mis en place avec le CPS relais pour réduire le stock avec la participation éventuelle de l'agent recouvrement jusque juin-juillet pour apurer les stocks (les nouveaux dossiers RAR ne devraient arriver qu'à cette époque)

2 votes : constitution du SIE/mise en place du SIP

Vote : **CONTRE** des élus des personnels

5) Modification des horaires d'ouverture au public des trésoreries d'Annœullin, de Sin le noble et de Bourbourg

Annœullin : Vote pour

Bourbourg : abstention, car l'Administration doit donner les moyens humains pour une amplitude d'ouverture au public maximale (amplitude d'ouverture au public réduite à 20h/semaine)

Sin le noble : Vote pour

6) Questions diverses

La CGT a posé plusieurs questions :

- Service de Liaison Recouvrement (SLR) :

Quel est son avenir ? Le SLR ferme en avril 2013.

Les agents demandent une rencontre collective avec la Direction

Réponse de la DRFIP :

19 emplois sont impactés.

3 emplois de la cellule-incident demeureront à la DRFIP au service comptabilité.

4 emplois demeureront au titre de l'exploitation (soit à la division des particuliers, soit à la gestion du recouvrement des recettes fiscales et des amendes) ;

Sur les 12 emplois restants, il est prévu des transferts d'emplois : 6 emplois vers les services de Strasbourg et de Limoges

Ces agents sont actuellement en Direction, ils pourront rejoindre les services de la Direction (mouvement interne sans demande de mutation) ou hors direction (demande de mutation à faire),

Notamment en Direction : des offres pour le centre de traitement des chèques, sinon services traditionnels de la direction (La DG ne prévoit aucune priorité pour le moment).

- Expérimentation des avances aux collectivités locales (sous pilotage DG):

La CGT a interpellé la direction sur la mise en place d'une expérimentation sur les avances aux collectivités locales (les centimes communaux) centralisées maintenant à la DRFIP et notamment sur les conséquences comptables pour les postes.

Réponse : Il n'y a pas corrélation directe avec des suppressions d'emplois, il s'agit de sortir des travaux à faible « valeur ajoutée » pour simplifier la vie du service de départ avec

concentration de cette tâche ailleurs : redéfinition rationnelle de la répartition du travail. Mais les opérations comptables sont consubstantielles à leur pérennité.

- **CFP Roubaix et services extérieurs : sur l'arrivée de l'inspection académique à Roubaix + Inspection du travail à Cambrai.**

Réponse de la DRFIP Nord : Roubaix a des superficies excédentaires par rapport aux normes d'où une hypothèse de travail mais attention les missions DRFIP priment et les conditions de travail des agents aussi, donc pour la DRFIP, il n'est pas question d'accueillir dans les locaux du CFP de Roubaix, l'inspection académique.

La mairie vire la trésorerie de Lannoy avec solution alternative qui coûte trop cher donc DRFIP : non a ces nouveaux locaux et il n'est pas question de réunir Lannoy à Roubaix vu le nombre de contribuables à recevoir !

Pour la CGT, il y a quand même urgence de trouver une solution (fin de bail dans 6 mois, à Lannoy). Sur Cambrai : la réception de la DIRECCTE est annoncée tous les jours et non pas seulement le jeudi par l'inspection du travail. Ce sont les agents d'accueil qui gère les usagers de la Direccte.

Pour la direction, il est hors de question que la DRFIP fasse l'accueil et l'orientation pour la DIRECCTE !!

- **Les fiches de signalement d'agression physique ou verbale**

La CGT demande quel recensement et quel suivi sont faits des fiches de signalement.

La direction indique que ce sera vu lors du prochain CT (sécurité) : La rédaction d'une fiche de signalement n'exonère pas d'une information immédiate du chef de service à la direction (une note a déjà été transmise aux chefs de services) et dénonciation au procureur (art 40 CPP) : 7 depuis le début d'année (remarque : seul l'agent peut porter plainte, la direction ne peut que dénoncer)

- **Déménagement du Centre d'encaissement de Lille**

La CGT demande s'il y a une réflexion sur le déménagement du centre d'encaissement

Surprise de la direction : est ce que l'immeuble Kennedy est adapté a une activité industrielle (scannage, etc) ? Seulement, une problématique immobilière : Kennedy n'est pas extensible !! La DG est interpellée sur ce sujet !! Le déménagement à Lesquin ne serait qu'un « fantasme » ; l'avenir nous le dira...

- **Gestion des EDRA / remboursement de frais de déplacements**

La CGT a interpellé la Direction sur la gestion des EDRA et notamment la durée de leur mission et la difficulté pour les remboursements de frais.

En réponse la direction a indiqué qu'il n'y a jamais eu d'assurance que leur mission serait forcément de 2 mois ! Seule la gestion est bimestrielle, l'objectif est d'allonger les missions pour « rentabiliser » leur emploi. Le fait de bouger plus rapidement est toujours justifié par une nécessité de service et très limité en nombre d'agent (pas d'abus en la matière).

La CGT a interpellé la Direction sur l'interprétation qui est faite de la note du 28 avril 2012 sur le remboursement des frais des agents ERD : obligation de prendre les transport en commun.

En réponse la direction rappelle le principe selon lequel les agents sont remboursés de leur frais professionnels engagés. En outre, au cas par cas si les transports sont vraiment incommodes, les agents sont remboursés sur la base de l'abonnement SNCF, qu'ils utilisent ce mode de transport ou qu'ils choisissent d'utiliser leur véhicule personnel.

Concernant les demandes tardives (> à 12 mois), l'administration ne remboursera pas cette année l'intégralité des frais engagés, ces remboursements interviendront ultérieurement.

- **Les trop-perçus relatifs à l'indemnité exceptionnelle**

La CGT a dénoncé la méthode et la brutalité des prélèvements opérés sur le versement des indemnités versées à tort. En effet encore cette année, des agents ont été avertis fin septembre qu'une régularisation devait être opérée fin octobre sur leur paye. La DRFIP décide sans discernement du montant prélevé et de la durée du prélèvement. L'année

dernière, la CGT avait demandé la remise gracieuse de l'indemnité exceptionnelle versée à tort pour les agents en s'appuyant sur la jurisprudence. Rejet tacite de la DRFIP.

Réponse de la direction : lors d'un contrôle interne, 4 ou 5 cas identifiés et 2 ou 3 cas plus difficiles soumis à la centrale (problème concernant la prescription : la DRFIP s'est arrêtée à Août 2008). Il s'agit d'agents ayant perçu l'indemnité exceptionnelle à tort.

Il n'y aura pas de remise gracieuse mais les agents peuvent demander l'étalement au service RH.